



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT
ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019 À 9H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Guy MESSAGER, Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Didier GUEVEL, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gilles MENAT, Vice-Président

Absent(s) excusé(s) :

Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY Directrice Générale Adjointe

A/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Plan de sensibilisation des Élus :

MOOC « Comprendre la valorisation organique - Zoom sur les recherches scientifiques, les bénéfiques »
Lien de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=zeKk16XU3Y8&feature=youtu.be>

2) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 04 novembre 2019

Le compte rendu de la réunion de bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

1) Comité Syndical :

Projet d'ordre du jour du Comité Syndical n° 243 du mercredi 11 décembre 2019 (Salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE) - Définition des rapporteurs

Les membres du Bureau prennent connaissance de l'ordre du jour et définissent les rapporteurs.

Guy MESSAGER donne des informations sur le discours préliminaire avant examen des points de l'ordre du jour.

Guy MESSAGER relate le déroulement de la réunion relative à la compétence GÉMAPI qui s'est tenue à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée. Il fait état de la nécessité, à terme, de doubler les recettes afin de faire face aux enjeux d'inondation et de reconquête du milieu naturel.

Jean-Luc HERKAT indique que les administrés souhaitent obtenir des informations sur ces compétences qui sont avant tout techniques.

Guy MESSAGER répond que les communes peuvent tout à fait diffuser des informations dans les journaux locaux.

Alain BOURGEOIS met en évidence que l'eau deviendra une denrée rare et que des dispositifs de rétention privés pourraient avoir tendance à se développer.

Antoine ESPIASSE énonce que c'est grâce à l'exposé de ces nouvelles techniques que le SIAH pourra valoriser son expertise.

Éric CHANAL indique que, depuis plusieurs décennies, le SIAH prône déjà une gestion alternative des eaux pluviales. D'un point de vue financier, le SIAH a observé entre 2003 et 2010 une baisse de la consommation d'eau potable, induisant une diminution de ses recettes. Ce constat est probablement imputable à des efforts de baisse de la consommation d'eau par les usagers. Ce phénomène est aujourd'hui contrebalancé par une augmentation de l'activité socio-économique. Également, on voit apparaître des réutilisations doublement alternatives, au travers de réutilisations des eaux pluviales dans les bâtiments publics. Force est de constater que la réglementation française est frileuse sur la possibilité de mettre en place une gestion en circuit fermé.

Orientations Budgétaires :

Pascale MARTY, après avoir rappelé l'organisation du document, avec en particulier la programmation jusqu'en 2024, présente les hypothèses en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement qui ont servi de base pour l'élaboration des orientations budgétaires des quatre budgets du SIAH.

Éric CHANAL met en évidence qu'il est compliqué pour le SIAH d'avoir une visibilité de la part des communes et de travailler dans des conditions satisfaisantes en matière de programmation des études préalables d'assainissement, en particulier en ce qui concerne les programmes de voirie, et notamment leur fiabilité sur de nombreuses communes.

Guy MESSAGER ajoute qu'il est nécessaire de faire connaître la liste des opérations prévues par le SIAH. Les tendances en matière d'évolutions du personnel sont présentées.

Éric CHANAL indique que le SIAH compte aujourd'hui 56 agents en poste. Des recrutements sont attendus au niveau des services administratifs.

Gilles MENAT demande si le SIAH aura les capacités budgétaires pour financer les recrutements.

Guy MESSAGER rappelle que l'objectif sera de doubler les budgets GÉMAPI et Eaux Pluviales compte tenu de la raréfaction de la ressource.

Gilles MENAT demande si les structures adhérentes sont d'accord avec la démarche proposée.

Alain BOURGEOIS indique qu'il est nécessaire de rattraper le retard sur l'absence de choix des décideurs politiques.

Éric CHANAL rappelle que durant plusieurs décennies, très peu d'opérations de travaux ont été menées.

Anita MANDIGOU met en évidence qu'il n'est pas simple pour le SIAH de mettre en cause les Élus si ce sont les mêmes qui n'ont pas pris les décisions en temps et en heure.

Didier GUEVEL fait état des incertitudes sur certains territoires avec effectivement des Élus qui n'ont pas agi en temps et en heure.

Guy MESSAGER explique que les élus ne sont pas tous les mêmes. Il faut du courage et la volonté d'aller au plus loin et au plus vite. Il est évident qu'aujourd'hui si le SIAH doit doubler la redevance, il faut l'accompagner dans l'effort qu'il devra faire pour répondre aux besoins à venir.

Gilles MENAT demande si le SIAH a les moyens financiers de faire face aux besoins à venir.

Antoine ESPIASSE indique qu'il n'est pas simple pour les élus d'expliquer et de convaincre dans des domaines aussi techniques.

Alain BOURGEOIS explique que des élus ont laissé faire. L'État a aussi obligé certaines communes à construire des équipements publics, et ce, avec des budgets limités.

Éric CHANAL ajoute que les décisions se prennent dans les instances du SIAH et il est souhaitable que ça le reste. Il en va de la souveraineté politique et financière du SIAH et de fait, de la cohérence et de l'efficacité des politiques territoriales engagées par le SIAH.

2) Procédures juridiques :

Réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le mardi 26 novembre à 10h00 à la Préfecture du VAL D'OISE - Ordre du jour

Pascale MARTY présente aux Élus l'ordre du jour de la Commission du mardi 26 novembre à laquelle elle va assister.

Contentieux - Point sur le dossier d'un aménageur de GOUSSAINVILLE

Pascale MARTY fait un retour sur la demande de cet aménageur et une procédure est en cours avec l'Avocat du SIAH, Maître GENTILHOMME.

Composition de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Les membres du SIAH à cette commission sont Didier GUEVEL et Alain BOURGEOIS. La délibération n° 2018-51 prise lors du comité syndical n° 235 du mercredi 28 mars 2018 reste en vigueur. Un courrier sera envoyé à la CDRNM pour les tenir informés.

Foncier - SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT - Signature d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées au droit de la parcelle AM n° 829 sise 14 Avenue de Fontenelle, appartenant à la SCI 14 AV FONTENELLE

Après exposé par Guy MESSAGER, le Bureau donne son accord pour la signature de la servitude de passage.

a) Définition des critères

Marché n° 12-19-64 - Campagnes de mesures physico-chimiques, chimiques et biologiques

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Éric CHANAL, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique ; 30 % prix.

B/ ASSAINISSEMENT

Courrier en réponse de la Préfecture du VAL D'OISE concernant l'exercice des compétences assainissement et gestion des eaux pluviales suite au courrier adressé par le SIAH

Les membres du Bureau prennent connaissance du courrier de la Préfecture concernant l'exercice des compétences assainissement et gestion des eaux pluviales suite au courrier adressé par le SIAH.

ZAC des Tissonvilliers - PFAC - Retour sur la réunion du 13 novembre 2019

Guy MESSAGER relate les principaux éléments évoqués lors de la réunion.

Canalisation de transfert - Réunion en Préfecture de SEINE-SAINT-DENIS le mardi 26 novembre en présence de Monsieur le Sous-Préfet de LE RAINCY pour la dépollution pyrotechnique

Guy MESSAGER fait un retour d'information.

3) Transfert des réseaux de collecte :

Transfert des réseaux des Associations Syndicales Autorisées (ASA) GOUSSAINVILLE - Retour sur la réunion du 13 novembre 2019 et copie des courriers envoyés aux ASA

Les Élus prennent connaissance des courriers adressés aux ASA suite à la réunion du 13 novembre.

Transfert de la compétence collecte eaux pluviales et eaux usées (procès-verbal de transfert, patrimoine transféré, plan des ouvrages, document annexe d'ordre rétrospectif, bilan de gestion) : courriers adressés aux communes de GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE, et GOUSSAINVILLE

Les membres du Bureau prennent connaissance des courriers adressés aux communes concernant le transfert de la compétence collecte des eaux pluviales et des eaux usées.

4) Extension de la station de dépollution :

Contrat d'injection du biométhane - Retour sur la signature du contrat au salon des Maires le 20 novembre 2019 à 14h30

Guy MESSAGER fait un retour sur l'organisation de la signature du contrat au Salon des Maires.

C/ FINANCES

Retour sur la réunion prospective financière du 25 octobre 2019

Les membres du bureau sont d'accord pour lancer une étude financière prospective en matière de gestion des eaux pluviales urbaines et de GÉMAPI.

Octroi d'une subvention à l'association de l'Amicale du SIAH - Budget prévisionnel de l'Amicale pour l'année 2020

Après exposé de Pascale MARTY, les membres du Bureau donnent leur accord pour l'octroi d'une subvention de 3 000 euros à l'association de l'Amicale du SIAH, après analyse du budget prévisionnel de 2020.

D/ RESSOURCES HUMAINES

Indemnités des Élus

Pascale MARTY explique que le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique comporte un article qui supprime la clause de périmètre, avec pour effet le rétablissement des indemnités des élus du SIAH (à suivre).

Didier GUEVEL fait état d'interventions le 15 novembre au rond-point de BOUQUEVAL à cause de l'accumulation des eaux.

Jean-Luc HERKAT fait état d'un affaissement du bassin de retenue situé au sein de la ZAC du Pont Yblon et que ce bassin de retenue est communal, aujourd'hui les réparations incombent au SIAH.

Éric CHANAL répond que des investigations seront menées par le SIAH et qu'un rebouclage sera fait à ce sujet.

Fin de la réunion de Bureau à 10h30

*Prochaine réunion de Bureau le **lundi 02 décembre 2019 à 9h00***